



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE  
87 rue de Turenne  
75003 Paris

Affaire suivie par : CL

Paris, le 24/11/2023

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Réf. : CL/140854300405

Maître,

En date du 17 avril 2023, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED]

Après examen attentif de son dossier, je vous informe que des modifications y ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de quatre points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur  
et des Outre-mer et par délégation,  
l'adjointe au chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire**

**Coralie RUSCH**